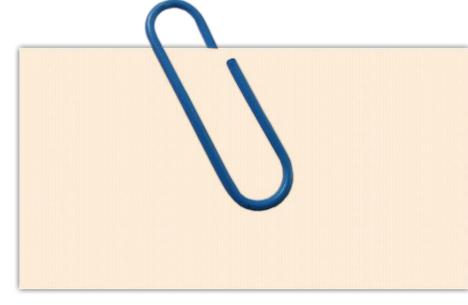
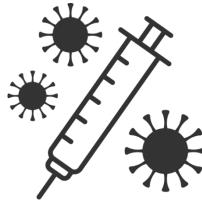


Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

### Mémo – Directeurs et Directrices d'école

La vaccination obligatoire





# Ce qu'il faut savoir concernant la vaccination obligatoire

- Pour être inscrit à l'école, un enfant doit obligatoirement être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue).
- Il y a 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir de 2018.
- S'il n'est pas à jour de vaccination, l'enfant est <u>admis à titre provisoire</u> dans l'attente de mise à jour qui doit intervenir dans les plus brefs délais (certificat de vaccination à fournir).
- Le délais est de 3 mois maximum.
- L'élève peut être exclu au terme des 3 mois en cas de refus des parents.

#### Références:

Articles L3111-1 à L3111-11 du Code de la santé publique et plus spécifiquement l'article L3111-2.

# Ce qu'il faut faire lorsque l'enfant n'est pas vacciné

- Informer les parents de l'obligation vaccinale dès l'entretien d'admission.
- Adresser <u>un courrier</u> officiel aux parents (en cas de séparation, à chacun des parents)
  mentionnant l'obligation vaccinale, l'admission provisoire jusqu'à la date limite prévue par la loi
  et le risque d'exclusion en cas de refus.
- Expédier en recommandé avec accusé de réception.
- Privilégier le dialogue avec l'aide du service de santé scolaire.

#### Aides possibles:

- IEN et équipe de circonscription
- Centre médico-scolaire du secteur de l'école
- Service médico-social Élèves de la DSDEN ce.ia01-ssanelv@ac-lyon.fr

### Modèle de courrier à éditer dans ONDE

Date

École (coordonnées complètes)

À Parents de l'enfant (adresse complète des deux parents)

Objet: Vaccination obligatoire

Titres de civilité,

Je vous rappelle que la vaccination est obligatoire pour une inscription à l'école.

À ce jour, vous n'avez pas pu fournir de preuve de vaccination de votre enfant [Prénom NOM, date de naissance].

Je vous informe de son admission provisoire à l'école à la date du [date de la rentrée scolaire ou du 1er jour d'école prévu].

Vous avez 3 mois pour effectuer la mise à jour et présenter le certificat de vaccination, soit au plus tard le [date].

Vous vous exposez à l'exclusion de votre enfant de l'école en cas de refus.

Veuillez agréer, Titres de civilité, mes sincères salutations.

Signature du directeur ou de la directrice de l'école

À envoyer de préférence en recommandé avec accusé de réception.

Aide possible:

- Conseiller pédagogique numérique